

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 11 septembre 2017

Délibération n° 2017-2030

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Carré de Soie - Secteur la Soie - Projet urbain partenarial (PUP) Karré - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Gomez

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mmes Sarselli, Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Aggoun, Mme Berra (pouvoir à M. Huguet), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Lebuhotel (pouvoir à M. Sturla), Roche (pouvoir à M. George), Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : Mme Burillon.

**Conseil du 11 septembre 2017****Délibération n° 2017-2030**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Carré de Soie - Secteur la Soie - Projet urbain partenarial (PUP) Karré - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Vaulx en Velin dans le cadre du projet urbain partenarial (PUP) Kaeser fait partie du plan de programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

Par délibération n° 2016-1185 du 2 mai 2016, la Métropole de Lyon a approuvé la signature d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) Karré avec la Commune de Vaulx en Velin et la société Icade Promotion.

La société Icade Promotion réalise un programme mixte de bureaux et de logements pour environ 26 094 mètres carrés de surface de plancher (SDP). La Métropole de Lyon et la Commune de Vaulx en Velin se sont engagées à réaliser les équipements publics nécessaires à la desserte de l'opération ainsi que des équipements scolaires et de petite enfance, en contrepartie des participations financières perçues. Ces équipements sont réalisés pour répondre aux besoins de l'opération.

La société Icade Promotion participe à hauteur de 90 % du coût prévisionnel HT des travaux de voiries réalisés par la Métropole, qui sont :

- l'élargissement de la rue Moissonnier sur une longueur d'environ 170 mètres pour permettre d'intégrer une bande de stationnements incluant des plantations d'arbres et un trottoir de 2,50 mètres de large, ainsi que 2 accès parking aux programmes tertiaires d'Icade Promotion,
- l'élargissement de la section sud de la rue du Rail, sur une longueur d'environ 95 mètres pour finaliser la voirie actuelle, des bandes latérales de stationnement et un trottoir de 2,50 mètres de part et d'autre, intégrant un accès parking aux programmes résidentiels d'Icade Promotion,
- la création d'une venelle publique nord/sud d'environ 96 mètres permettant de traverser l'îlot par un cheminement piéton et modes doux, intégrant une voie de desserte pompier,
- l'élargissement du trottoir en façade de la rue de la Poudrette et l'élargissement du trottoir en façade sur l'avenue Bataillon Carmagnole Liberté.

Cet ensemble de voiries (finalisées ou créées) s'inscrit dans un maillage de voies existantes et vient compléter les cheminements modes doux prévus dans le secteur.

La Métropole se porte acquéreur auprès d'Icade Promotion des emprises correspondant aux futurs espaces publics pour une superficie de 3 812 mètres carrés environ, soit un montant de 285 900 € HT (343 080 € TTC).

Le coût global prévisionnel des infrastructures (études et travaux) est estimé à 964 000 € HT, soit 1 156 800 € TTC (espaces publics, voiries, réseaux), dont 64 000 € HT, soit 76 800 € TTC d'études.

Les travaux seront réalisés par la Métropole dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune de Vaulx en Velin afin de permettre la prise en charge de l'éclairage public. La Commune, en complément mais en dehors de la convention de PUP, réalisera un square public d'une surface d'environ 1 500 mètres carrés.

Il est proposé d'individualiser une autorisation de programme partielle de 419 880 € TTC en dépenses correspondant aux acquisitions foncières et aux études de maîtrise d'œuvre à financer dans un premier temps ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** les acquisitions foncières et les études de maîtrise d'œuvre nécessaires au programme d'aménagement des voiries et des espaces publics réalisés par la Métropole de Lyon dans le cadre du projet urbain partenarial (PUP) Karré à Vaulx en Velin, pour un coût total estimé à 419 880 € TTC.

**2° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 0P06O5421, pour un montant de 419 880 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 399 880 € en dépenses en 2017,
- 20 000 € en dépenses en 2020.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et 2020 - comptes 2112 et 2315 - fonction 515 - opération n° 0P06O5421.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2017.**